

2021-79137-67906



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Finances Publiques de la
Vienne

Pôle d'évaluation domaniale

11, rue Riffault – BP 70549
86020 Poitiers Cedex

téléphone : 05 49 55 62 00
mél. : ddfip86.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : SERVANT Valérie

téléphone : 05 49 00 85 73
courriel : valerie.servant@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS : 5709252
Réf Ose : 2021-79137-67906



FINANCES PUBLIQUES

Le 17/09/2021

La Directrice à

CA DU NIORTAIS

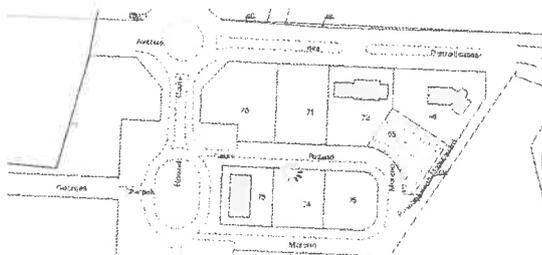
140 RUE DES EQUARTS

79 027 NIORT

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : TAB en ZAE
Adresse du bien : Cours Roland MORENO , 79 Granzay-Gript
Valeur vénale : 36 600€ HT soit 25€/m² HT ± 10% .

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.



1 – SERVICE CONSULTANT

CA du Niortais
affaire suivie par : M. Arnaud BOUTRUCHE

2 – DATE

de consultation : 14/09/2021
de réception : 17/09/2021
de visite : sans
de dossier en état : 17/09/2021

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession d'une parcelle de TAB en ZAE à la société située sur le terrain riverain pour agrandissement du bâtiment existant.

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Commune : GRANZAY-GRIPT
Référence cadastrale : Section ZR, Parcelle 71
Contenance : 1 464m² au total
Parcelle de terrain à bâtir au sein du lotissement "Parc d'activité économique Plaine de Courance".

5 – SITUATION JURIDIQUE

Nom du (des) propriétaire(s) : CAN

6 – URBANISME – RÉSEAUX

Le bien est situé en zone U du PLU en vigueur sur la commune de Granzay-Gript

7 – DATE DE RÉFÉRENCE

Sans objet

8 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est estimée à 36 600€ HT soit 25€/m² HT ± 10% .

9 – DURÉE DE VALIDITÉ

Le présent avis est valable 18 mois.

10 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

2021-79137-67906

Une nouvelle consultation du Pôle d'Évaluation Domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour la Directrice départementale des Finances publiques
et par délégation,



Valérie SERVANT
Inspectrice des Finances Publiques

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.